

**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS
DU NORD ET DE L'EST - SYDNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

ORDRE DU JOUR
4ème réunion du comité syndical
Du lundi 17 Juin 2019 à 14h30
Au SYDNE

Rapport n°2019/3-02

Vote du Compte Administratif 2018 – SYDNE budget principal

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Sainte-Marie, le

17 JUIN 2019

Le Président
Gérald MAILLOT



L'an DEUX MILLE DIX-NEUF le lundi 17 juin, à 14h45, le comité syndical – SYDNE s'est assemblé en QUATRIEME SEANCE ANNUELLE en la Salle de Réunion du SYDNE, sur convocation légale du Président du comité syndical SYDNE (CLOTURE DE SEANCE à 15h26).

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Henri CHANETEF / Sylvie MOUTOUCOMORAPOULLE / Maurice GIRONCEL / Daniel GONTHIER / Gérald MAILLOT / Bruno MAMINDY-PAJANY / Josette OGIRE / Ravy VELLAYOUDOM / Georges VINGUETAMA / Jean-Paul VIRAPOULLE / Fernande ANILHA.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Gérald MAILLOT / Ravy VELLAYOUDOM / Josette OGIRE / Henri CHANETEF

ETAIENT REPRESENTES A L'OUVERTURE DE SEANCE

Jean Paul VIRAPOULLE représenté par Mme Nadia TIPAKA
Monsieur Daniel GONTHIER représenté par monsieur JEANSON Gilles

PROCURATIONS

Néant.

ARRIVES EN COURS DE SEANCE

Néant.

DEPARTS EN COURS DE SEANCE

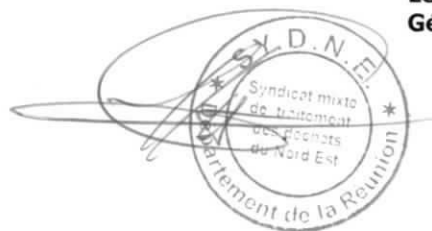
Néant.

ABSENTS

Bruno MAMINDY-PAJANY
Fernande ANILHA
Jean-Paul VIRAPOULLE
Sylvie MOUTOUCOMORAPOULLE
Daniel GONTHIER

Pour extrait certifié conforme
Fait à Sainte-Marie

17 JUIN 2019



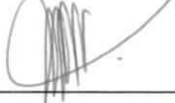





**Le Président,
Gérald MAILLOT**

Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est de La Réunion (SYDNE)

FICHE DE PRESENCE

Quatrième réunion du comité syndical – 17 Juin 2019

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL	
Gérald MAILLOT Président	
VIRAPOULLE Jean-Paul 1^{er} Vice -Président	M ^{me} TIPAKA (suppléante) 
OGIRE Josette 2^{ème} Vice-présidente	
VELLAYOUDOM Ravy 3^{ème} Vice-président	
CHANETEF Henri	
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	
GIRONCEL Maurice	
GONTHIER Daniel	M ^r JANSON Gilles (suppléant) 
MAMINDY PAJANY Bruno	
ANILHA Fernande	
VINGUETAMA Georges	

**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS
 DU NORD ET DE L'EST - SYDNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**RAPPORT N° 2019/3-02
 Au comité syndical
 en séance du mercredi 17 juin 2019**

OBJET

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - SYDNE BUDGET PRINCIPAL-

Le vote du compte administratif 2018 du syndicat constitue l'arrêt définitif des comptes et permet ainsi de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

I) PRESENTATION DES RESULTATS

INVESTISSEMENT & FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% réalisé
Recettes	24 129 212,61	24 094 783,68	99,86%
Dépenses	24 129 212,61	22 770 492,47	94,37%
Résultat de l'exercice		1 324 291,21	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% réalisé
Recettes	21 254 500,00	21 256 538,41	100,01%
Dépenses	22 609 566,09	22 371 260,75	98,95%
Résultat de l'exercice		-1 114 722,34	
Reprise du résultat de l'exercice précédent	1 355 066,09	1 355 066,09	
Résultat de clôture (A)		240 343,75	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	% réalisé
Recettes	231 988,33	195 520,99	84,28%
Dépenses	1 519 646,52	399 231,72	26,27%
Résultat de l'exercice		-203 710,73	
Reprise du résultat de l'exercice précédent	1 287 658,19	1 287 658,19	
Résultat de clôture (B)		1 083 947,46	
Résultat global de clôture (hors RAR)	(A+B)	1 324 291,21	

II) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Au niveau des recettes : 22 611 604,50 €

Outre la reprise du résultat 2017 qui était excédentaire de 1 355 066,09 €, les ressources 2018 de ce compte proviennent pour 20 845 260,12 € des contributions des EPCI membres du syndicat à savoir :

- la contribution de la CINOR qui s'élève à 13 591 109,64 € ;
- et celle de la CIREST à 7 254 150,48 €.

Il vous est rappelé que lors de la modification des statuts en 2016, les paramètres suivants affectés d'une pondération pour le nouveau mode de calcul de la contribution syndicale de chaque EPCI ont été retenus, à savoir :

- ✓ le tonnage de déchets collectés et traités, pondéré à 52 % ;
- ✓ la population (sur la base INSEE), pondérée à 22,5 % ;
- ✓ la base foncière bâtie, pondérée à 25,5 %.

Ainsi sur la base de ces paramètres et des données de l'année 2016 (N-2), la valeur de la clé de répartition pour l'année 2018 a été fixée à la hauteur de 65,2 % pour la CINOR et de 34,8 % pour la CIREST.

Le solde des recettes soit la somme de 411 278,29 € concerne :

- ✓ Pour 404 497,49 € à des produits exceptionnels dus notamment pour 82 257,64 € correspondant à des recettes de valorisation des déchets et pour 322 239,85 € à un avoir avec la société SUEZ sur le marché de 2016 pour la plateforme de Ste Rose ;
- ✓ pour 6 780,80 € à la participation des agents de SYDNE sur les chèques déjeuners ainsi qu'un remboursement de 122,00 €.

B) Au niveau des dépenses : 22 371 260,75 €

Les charges à caractère général qui financent principalement les prestations de service, est le poste de dépenses le plus important avec un montant de 21 411 729,94 €.

Le poste le plus important est celui des contrats de prestations de services pour plus de 21 millions d'euros dont le détail vous est fourni dans le tableau ci-dessous :

COMPTE 611	CET	TRI	VD	AUTRES	TOTAL
CINOR	9 373 769,97	1 709 836,46	2 410 237,19		13 493 843,62
CIREST	5 082 293,41	1 130 345,70	1 410 126,52		7 622 765,63
SYDNE				55 661,63	55 661,63
TOTAL	14 456 063,38	2 840 182,16	3 820 363,71	55 661,63	21 172 270,88

Les autres dépenses de ce chapitre (239 459,06 €) concernent :

- le loyer pour 91 828,60 € ;
- les autres dépenses (fluides, assurances, fournitures, abonnement...) pour 147 630,46 € (détail présenté dans la maquette budgétaire page 13).

Les charges de personnel y compris les conventions de services, représentent une somme de 784 364,41 €, dont 676 278,68 € ont servi pour le personnel émargeant au tableau des effectifs de SYDNE et 108 085,73 € ont servi pour le paiement des conventions de mutualisation avec les EPCI.

Les autres charges de gestion courante, un montant de 31 631,40 €, concernent les indemnités des élus pour 22 631,40 € et la subvention pour l'association du personnel.

Les opérations d'ordre pour un montant de 143 535,00 €, concernent les dotations aux amortissements.

III) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Au niveau des dépenses

Les principales dépenses concernent pour 399 231,72 € :

Assistance à maîtrise d'ouvrage CGMD	77 809,99 €
Etude ISDU (recherche foncier et caractérisation des déchets ménagers)	44 812,00 €
Etude plate-forme traitement déchets verts à Saint-Benoit	22 302,18 €
Travaux plate-forme de broyage à la Jamaïque	20 290,32 €
Travaux plate-forme de compostage à Sainte Rose	11 501,00 €
Mobiliers de bureaux	192,00 €
Matériels informatiques	5 690,33 €
Garantie Financière PTF Jamaïque	214 095,00 €
Logiciels	2 538,90 €

B) Au niveau des recettes

Les ressources ayant servies au financement de cette section proviennent :

- ✓ La FCTVA pour 51 985,99 €
- ✓ Des dotations aux amortissements pour 143 535,00 €

Telles sont les principales caractéristiques de ce compte administratif 2018 du syndicat mixte.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



la 2^e vice-Présidente
Josette OGIRE

**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS
DU NORD ET DE L'EST - SYDNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DECISION N° 2019/3-02
Au comité syndical
en séance du mercredi 17 juin 2019**

OBJET

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - SYDNE BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du n°5367 SG/DRTCV-1 du 24 décembre 2014 ;
Vu les statuts du syndicat intercommunal de traitement des déchets du Nord et de l'Est de la Réunion ;
Vu la délibération n°2015-01 portant installation du comité syndical dudit syndicat mixte ;
Vu le rapport n° 2019/3-02 au comité syndical ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Approuve le compte administratif 2018 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) qui a été arrêté à hauteur de :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 22 371 260,75€
Recettes : 22 611 604,50 €

Section d'investissement :

Dépenses : 399 231,72 €
Recettes : 1 483 179,18 €

Le Président



*la 2ème Vice-Présidente
M^{me} Josette OGIRE*